Passage inférieur

Description

Ce type d'ouvrage d'art permet le franchissement d'une infrastructure – comme une voie ferrée ou une route à grand débit – qui exerce un effet de coupure dans le territoire et allonge les trajets des cyclistes en les forçant à faire des détours.

Intérêt

Tout comme une passerelle, un passage inférieur (« P.I. ») améliore la **connectivité** d'un réseau en permettant aux cyclistes de s'affranchir des barrières physiques. Un passage inférieur réservé aux mobilités actives garantit à ses usagers et usagères une traversée en toute **sécurité**, notamment lorsque le passage « à niveau » est difficile (route très large) ou dangereux (fort trafic). Dans le domaine des infrastructures ferroviaires, les passages souterrains présentent l'avantage, par rapport aux passages supérieurs, d'avoir moins de dénivelés à franchir.

Tous les types de cyclistes et **motifs** de déplacement sont concernés, mais les cyclistes **débutant-e-s** apprécieront d'autant plus cette possibilité de traversée hors trafic.

Enjeux

Un des enjeux les plus importants d'un passage inférieur est le sentiment de sécurité des usagers et des usagères. Les dimensions du passage doivent être suffisantes (rapport entre longueur, largeur et hauteur) et les recoins sombres ou cachés évités. La luminosité à l'intérieur du passage tout comme la propreté du lieu ont une grande influence sur le sentiment de sécurité. La cohabitation entre piétons et cyclistes est un autre enjeu important. Comme pour les passerelles, les accès au passage inférieur doivent être soignés et les pentes minimisées afin de garantir le confort et la sécurité des usagers et des usagères.

Passage inférieur à la gare de Prilly-Malley

Passage inférieur à la gare de Winterthur

Aménagement spécifique permettant de limiter les conflits entre les piétons (en particulier les usagers du train descendant du quai) et les cyclistes à la station RER Europaplatz à Berne

Passage inférieur sur la voie verte à Genève

Références

- OFROU & Conférence Vélo Suisse (2021): Gestion des cycles aux carrefours. Manuel d'infrastructure. Guide de recommandations de la mobilité douce no 17.
- bpa (2017): Passage inférieur. Recommandations technique de la circulation. BM.009-2017.
- SVI (1998): Passerelles et passages souterrains pour piétons et cyclistes. Mandat de recherche 43/95.
- SN 640 238: Trafic des piétons et des deux-roues légers - rampes, escaliers et rampes à gradin, Norme VSS.
- SN 640 246a: Traversées à l'usage des piétons et deux-roues légers, Passages inférieurs, Norme VSS.